

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/03/2019  
Reçu en préfecture le 08/03/2019  
Affiché le   
ID : 042-214201865-20190228-DEL\_2019\_026-DE

Note de synthèse : 21/03/2019  
Extrait : 01/03/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31  
Présents : 25  
Votants : 30

Délibération :  
**N° DEL\_2019\_026**

OBJET :  
Débat sur les orientations budgétaires 2019

**Séance du 28 février 2019**

**Etaient présents :**

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Catherine TISSIER, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, Mme Eliane MASSON, M. Jean POINT, Mme Caroline BENOUMELAZ

**Etait absent :**

Mme Dany TRAMONTANA

**Avai(en)t donné pouvoir :**

Mme Colette MARCHAND COGNET à M. Gérard OCTROY, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Vincent BONY à M. Jean POINT, M. Gilbert ABRAS à Mme Eliane MASSON, M. Jean-Louis VALENTE à Mme Caroline BENOUMELAZ

**Secrétaire de séance :** Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'appuie sur la présentation au conseil municipal d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Indépendamment de son caractère réglementaire, le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire, qui doit permettre d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, qu'il s'agisse du contexte économique local et national, des éléments définis en loi de finances ou de la situation financière de la commune.

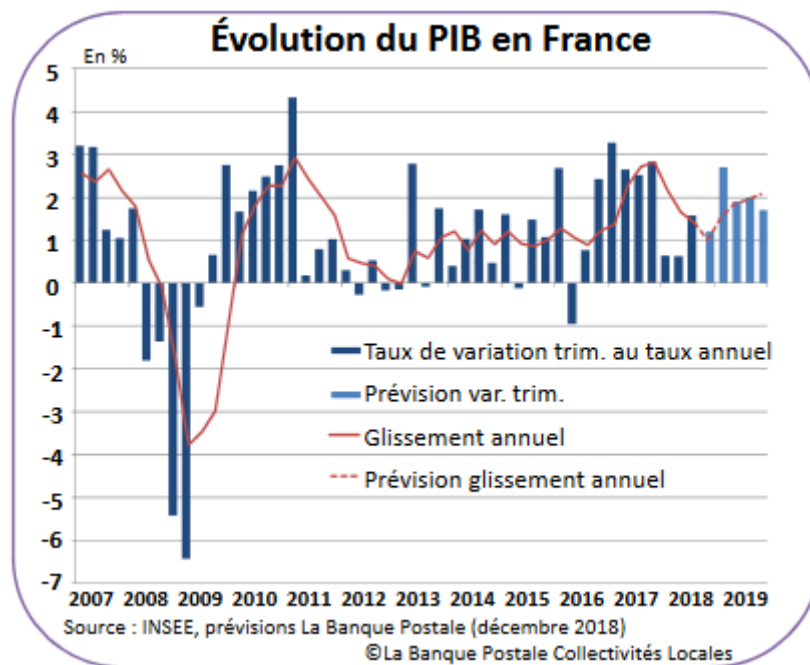
Dans cette perspective, le rapport ci-après expose les principaux éléments de contexte et de conjoncture ayant un impact sur le budget 2019, suivis des principales orientations de la collectivité.

**I – LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE**

**A – Situation globale**

*France : croissance et inflation*

**La croissance de l'économie française atteindra 1,70 % en 2018 et en 2019.** Ces prévisions sont conformes à celles retenues dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP). Ainsi, pour la première fois depuis une décennie, l'économie française connaîtra une croissance supérieure à 1,50 % sur trois années consécutives.



L'investissement des ménages ne progresserait que de 1,50 % en 2018 après + 5,60 % en 2017 et son acquis pour 2019 serait de -1,00 % à la mi-année.

L'investissement des administrations publiques serait quant à lui stable début 2019.

L'investissement des entreprises se situerait à 1,90 % sur 2018. Pour 2019, l'acquis de croissance à mi-année serait déjà de + 1,10 %.

	2018	2019
Croissance	1,70 %	1,00 %
Inflation	1,80 %	1,50 %

*Prévisionnel*

*Finances publiques*

La loi de finances pour 2019 s'articule autour de trois axes :

- **mettre en œuvre l'acte II de la transformation de notre pays,**
- **infléchir la croissance de la dépense publique tout en préservant l'investissement, réduire le déficit et l'endettement publics,**
- **rendre le budget plus sincère, plus transparent et mieux l'évaluer.**

**Pour la troisième année consécutive, le déficit public de la France sera inférieur à 3,00 % du PIB, ce qui n'est pas arrivé depuis l'an 2000.** Le déficit public au titre de 2017 s'est établi à 2,70 % de la richesse nationale, permettant à notre pays de sortir de la procédure de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009. Le Projet de Loi de Finances (LPF) pour 2019 confirme le retour durable du déficit public sous le seuil des 3,00 % de la richesse nationale avec un déficit prévu à 2,60 % en 2018 et 1,90 % en 2019, contre respectivement 2,80 % et 2,00 % prévus dans la LPFP.

*Mesures de la loi de finances initiale (LFI) 2019 affectant les collectivités*

- **Le contexte : la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 :**

Après la réduction drastique des dotations de l'État sur la période 2014-2017 (- 11,5 Md'€), un nouvel effort de 13 M d'€ (2,6 M d'€/an) est demandé au bloc communal (communes et Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)), soit 26,00 % de l'effort global demandé (sur 50 M d'€).

L'effort demandé se traduit par un double objectif :

- la limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à + 1,20 % par an, inflation comprise (des modulations sont autorisées au regard de l'évolution démographique, de la richesse de la population et des efforts de gestion déjà réalisés),
- la réduction du besoin de financement (emprunts contractés - remboursements de dette) de 2,6 M d'€/an pour arriver à un désendettement total de 13 M d'€.

Avec mise en place d'un système de contractualisation.

- **Soutien de l'État à l'investissement local :**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard d'euros dans la loi de finances 2019. Elles sont composées notamment de :

- la Dotation Politique de la Ville (DPV), stabilisée à 150 millions d'euros en 2019,
- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), qui reste inchangée à 1,046 milliards d'euros,
- la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) qui baisse, passant de 615 millions en 2018 à 570 millions en 2019.

- **Renforcement de la péréquation :**

- une poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) / Dotation de Solidarité Rurale (DSR)) (+ 180 millions d'euros),
- un gel du montant du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales dit FPIC (1 milliard d'euros), une hausse du plafond de prélèvement FPIC.

- **Dotations :**

Pour 2019, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stable et fixé à 26,95 milliards d'euros (comme en 2018).

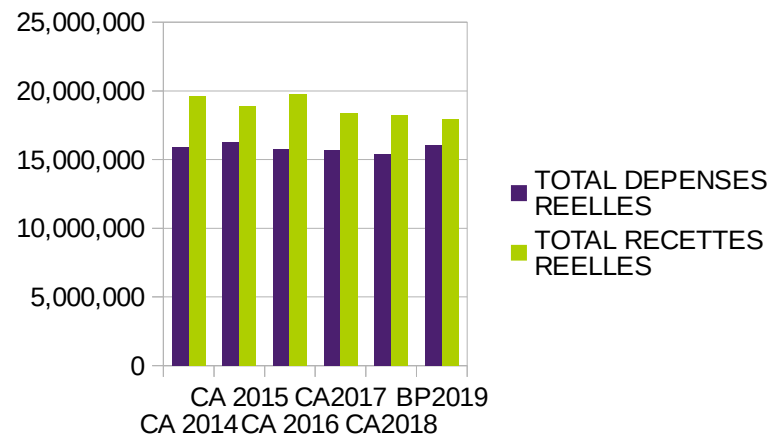
- **Report de l'automatisation du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) :**

La loi de finances 2019 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

Par ailleurs, la Ville bénéficiera d'une **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** de + 2,20 % en 2019, soit l'indice des prix à la consommation harmonisé en novembre 2018 (par rapport à novembre 2017).

## **B- Situation de la collectivité**

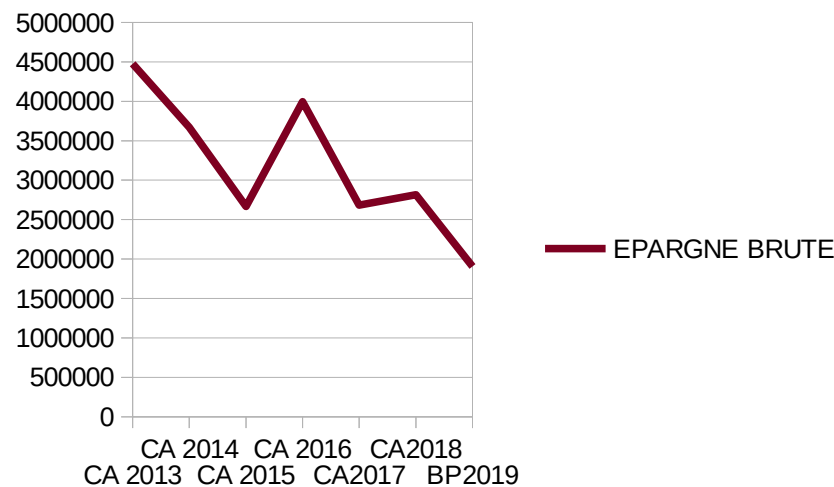
Au vu des divers transferts de compétences de la collectivité à Saint Étienne Métropole (SEM), la structure du budget de la collectivité a été modifiée, ne permettant pas une lecture linéaire du budget de la commune (phase de gestion transitoire pour le compte de SEM durant 6 mois en 2016 et intégration des résultats du budget annexe de l'eau). Tout comparatif entre les deux années doit donc être fait avec précaution.



Après plusieurs années de régulation forte des dépenses de fonctionnement, 2019 verra une évolution significative (+4,20 % en prévisionnel), liée principalement aux impacts en matière de ressources humaines. Ce pic se veut ponctuel et répond aux nouvelles contraintes qui sont les nôtres (Cf. *infra*, partie « évolution prévisionnelle de la masse salariale »).

En revanche, les recettes diminueraient de 1,50 % (diminution des atténuations de charges, fin des rythmes scolaires (périscolaire, fonds d'amorçage), nouvelles retenues de la part de SEM,...).

En conséquence, l'évolution de l'épargne brute poursuivrait sa baisse en 2019. Cependant, elle resterait à un niveau confortable s'approchant de 2,00 M d'€.



La construction du budget 2019 intégrera également le report du résultat de fonctionnement 2018, ce qui permettra de dégager un autofinancement suffisant pour financer la section d'investissement **sans nouveau recours à l'emprunt**.

## II – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA COLLECTIVITÉ

### A- Recettes de fonctionnement

#### 1- Fiscalité

Malgré le contexte contraint que nous connaissons, la collectivité fait le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition pour 2019.

En 2019, les bases d'imposition augmenteraient de + 2,20 % au titre de l'actualisation forfaitaire.

Par ailleurs, les hypothèses d'évolution des bases nettes retenues pour 2019, sont les suivantes :

- les bases nettes de taxe d'habitation resteraient stables, en termes physiques,
- les bases nettes de foncier bâti observeraient un recul de - 2,20 %, expliqué par une baisse de - 10,00%, en termes physiques, de la base nette de foncier bâti des locaux industriels et commerciaux,
- les bases nettes de foncier non bâti observeraient une baisse de - 8,00 %, en termes physiques.

Par conséquent, le produit estimé des impôts ménages s'élève, **à taux constant**, à 5 850 k € en 2019 contre 5 838 k € perçus au titre de l'année 2018 (hors rôles supplémentaires).

En k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Contributions directes	5 461	5 548	5 761	5 702	5 777	5 838	5 850

#### Les compensations fiscales :

Depuis 2018, les compensations fiscales de la commune de RIVE DE GIER sont composées essentiellement de la compensation de taxe d'habitation et des compensations de foncier bâti.

Le produit des compensations fiscales de la commune de RIVE DE GIER s'élèverait ainsi prévisionnellement à 600 k € pour 2019.

#### 2- Concours de l'État

Au titre de 2019, le montant de l'enveloppe consacré à la DGF est quasiment identique à celui de l'année précédente.

**La DGF** de la commune se maintiendrait donc, en 2019, avec un montant prévisionnel de 2 670 k €.

Le prélèvement pour la péréquation, qui participe à l'abondement des enveloppes de DSU et de DSR au niveau national, serait de 3 k €.

**La contribution au redressement des finances publiques**, qui apparaissait jusqu'en 2017, n'est plus reconduite depuis 2018.

**La DSU**, au même titre que 2018, le dernier rang d'éligibilité serait le 685<sup>ème</sup> rang et la commune de F classée 92<sup>ème</sup> en 2019 contre 96<sup>ème</sup> en 2018. Par conséquent, la commune resterait éligible à la DSU et le montant au moins équivalent à celui de l'an passé, soit une DSU d'un montant de 2 860 k €.

	2015	2016	2017	2018	2019
DSU en k€	2 282	2 592	2 753	2 860	2 860
Evolution	16,90 %	13,60 %	6,20 %	4,00 %	0,00 %

**La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** se maintiendrait dans les mêmes proportions qu'en 2018 et pourrait s'élever à 225 k € pour la commune en 2019.

### 3- Autres recettes

Comme chaque année, nous poursuivons la réflexion autour de la politique tarifaire de nos services publics municipaux.

**Les dotations perçues de SEM** seront revues à la baisse en 2019 pour intégrer les nouveaux transferts de compétence, dont la défense extérieure contre l'incendie et s'élèveront à 2 515 k €.

**Le FPIC** devrait quant à lui rester inchangé, avec un montant total de 300 k € en 2019.

**La taxe additionnelle sur les droits de mutation**, liée au dynamisme du marché immobilier est toujours très difficile à estimer et pourrait avoisiner les 250 k €, au vu du contexte dynamique dans lequel nous nous trouvons.

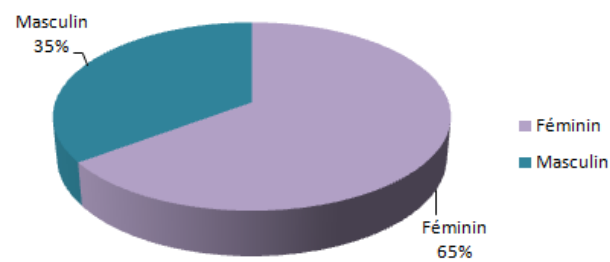
## B- Dépenses de fonctionnement

### 1- Dépenses de personnel

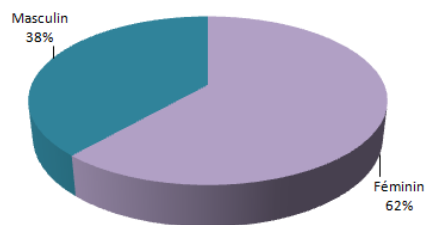
#### La structure des effectifs au 31 décembre 2018 :

Au 31 décembre 2018, la commune compte 310 agents dont 67,66 % de titulaires, les femmes sont majoritaires dans les effectifs (64,83 %).

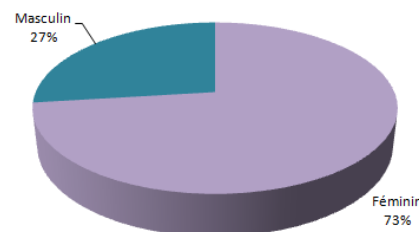
Répartition générale par sexes au 31/12/2018



Répartition par sexes pour les titulaires, stagiaires, et CDI au 31/12/2018

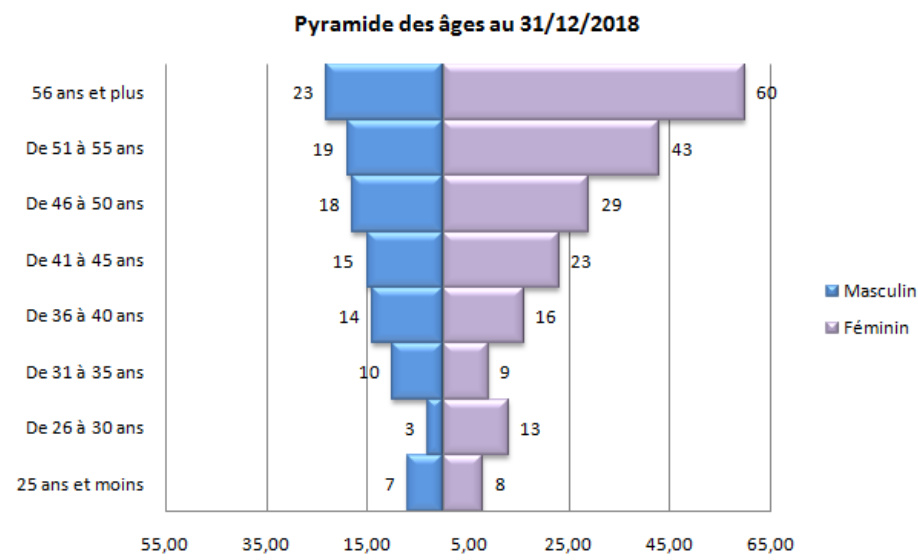


Répartition par sexes pour les contractuels au 31/12/2018



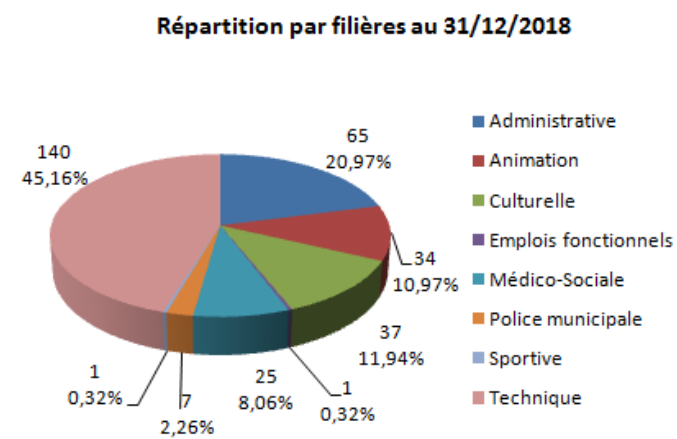
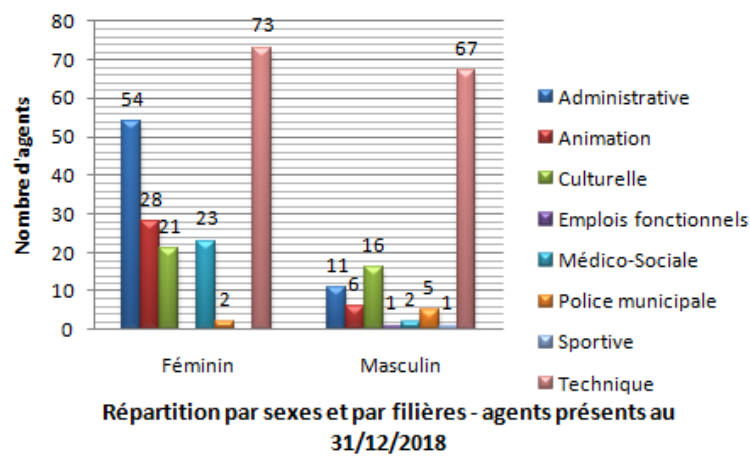
	Hommes	Femmes	Total
Titulaires	85	136	221
Contractuels	24	65	89
	109	201	310

La pyramide des âges de la collectivité ci-dessous souligne la part importante des catégories 51 ans et plus, qui représentent 46,77 % de nos agents.

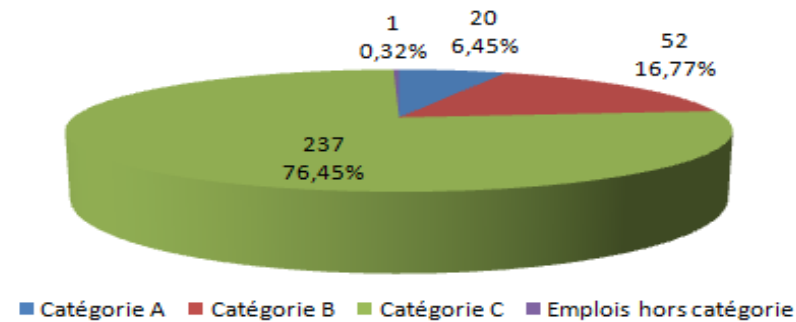


La répartition par filière fait quant à elle ressortir la part prépondérante de la filière technique (45,16 %) puis administrative (20,96 %). Ces effectifs se répartissent prioritairement en catégorie C (76,45 %), B (16,77 %) puis A (6,45 %).

Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Hors (Dir.Cab.)	Classe Total
Administrative	12	9	43	1	65
Animation	0	1	33	0	34
Culturelle	5	26	6	0	37
Emplois fonctionnels	1	0	0	0	1
Médico-sociale	0	8	17	0	25
Police municipale	0	0	7	0	7
Sportive	0	1	0	0	1
Technique	2	7	131	0	140
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>52</b>	<b>237</b>	<b>1</b>	<b>310</b>



### Répartition par catégories au 31/12/2018



#### L'évolution prévisionnelle des effectifs et de la masse salariale :

2018 a vu la poursuite et la finalisation de la restructuration des services techniques, avec 8 départs et remplacement de cadres sur 2 ans et la structuration des services autour de référents ou de chefs d'équipe. L'encadrement intermédiaire retrouve là toute sa place pour une meilleure efficacité.

Par ailleurs, la fin des « rythmes scolaires » a conduit à l'arrêt de certains contrats, d'où la baisse globale du nombre d'agent (Cf. filière « animation »).

Si par le passé, les économies dégagées du fait du non remplacement systématique des départs à la retraite ou du fait de remplacement par des agents plus jeunes ont permis de conforter la politique de sécurité, cet exercice atteint aujourd'hui ses limites.

Dès lors, il conviendra d'envisager, dès 2019, de nouveaux axes d'évolution concernant la structuration de la masse salariale. Cela passera par un nouveau travail sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), ainsi que par une nécessaire réflexion sur l'externalisation de certains services.

Il convient par ailleurs de préciser que l'année 2019 sera marquée par l'impact de plusieurs décisions gouvernementales liées au statut, ou portées par la collectivité :

- poursuite de la mise en œuvre du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR),
- mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- création de postes liées à des obligations réglementaires :
  - dans le domaine informatique, suite à la mise en œuvre de la Réglementation Générale sur la Protection des Données (RGPD),
  - dans le domaine de la sécurité, avec l'instauration d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),
- créations de postes liées à la politique municipale : dans le domaine de la sécurité, poursuite de la structuration du service pour atteindre l'objectif de 12 policiers municipaux en fin de mandat.

Tenant compte de ces impératifs, le budget des ressources humaines a été travaillé et construit avec une augmentation maîtrisée de + 2,60 %.

Les effets du PPCR n'étant pas totalement connus, le montant annoncé est susceptible d'être revu à la marge.

#### Le temps de travail :

L'organisation du temps de travail des agents de la commune se structure autour de 4 différents rythmes, en fonction des profils de postes :

- la majorité des agents travaille selon un rythme hebdomadaire de 35 heures sur 5 jours,
- certains métiers nécessitent une annualisation du temps de travail des agents, liée à la fermeture annuelle des équipements qu'ils occupent (animateurs périscolaires, certains agents d'entretien...),
- les cadres ou les agents dont les missions le nécessitent, sont quant à eux sur un rythme de 39 heures par semaine (5 jours) avec RTT,
- les agents de police municipale travaillent sur un temps hebdomadaire de 36 heures (sur 4 jours) avec RTT.

Par ailleurs, 2019 verra l'aboutissement d'une réflexion initiée à l'automne 2018, et visant à la réalisation des 1607 heures de travail effectives réglementaires.

La démarche portée en mode projet, coconstruite avec les élus, les agents et les représentants du personnel, vise, tout en atteignant l'objectif de 1607 heures de travail effectif fixé par les textes, à plus de souplesse dans les conditions de mise en œuvre. Cela pourrait se traduire par l'accès aux RTT à plus de catégories d'agents, à la mise en place d'horaires variables ou de cycle de travail, dans un cadre garantissant l'effectivité du service fait.

#### Avantages en nature :

À ce jour, 3 agents de la commune bénéficient d'un logement pour nécessité absolue de service tout en s'acquittant des charges autre que le loyer :

- un gardien à l'Hôtel de Ville,
- un gardien de la salle Jean Dasté,
- un gardien affecté à la Maison pour Tous.

#### 2- Subventions

En 2019, comme en 2018, l'équipe municipale souhaite maintenir sa politique de soutien au monde associatif que l'ensemble de ces associations œuvre au maintien et au renforcement du lien social et au dynamisme

À ce titre et malgré les contraintes qui pèsent sur les collectivités, l'enveloppe globale consacrée au financement des associations sera maintenue en 2019.

Néanmoins et pour plus de lisibilité, l'enveloppe consacrée à la subvention versée au CCAS sera revue à la hausse afin de l'ajuster à la conjoncture et de faire supporter au budget de l'établissement ses charges intrinsèques, dont certaines étaient jusque-là supportées par le budget de la collectivité.

### 3- Autres dépenses de fonctionnement

Malgré le contexte économique très contraint, la commune a fait le choix de continuer de développer ses services envers le public, notamment dans le domaine de la culture (cinéma, médiathèque, événements...) afin de proposer une offre toujours renouvelée aux Ripagériens.

La politique de sécurité qui reste une des priorités de l'équipe municipale, sera poursuivie avec notamment le recrutement de 2 nouveaux policiers municipaux, ainsi que le recrutement d'un agent en charge du CLSPD.

Les charges à caractère général, comprenant les charges de structures (fluides notamment) et charges d'activités devraient augmenter de 1,30 % en 2019 compte tenu de nouveaux projets mis en œuvre :

- poursuite du programme PRIR et plus globalement du projet de renouvellement du centre-ville,
- renforcement du programme d'animations sur la commune avec une organisation d'événements touchant un large public (retour d' « Asso en fêtes »),
- intensification de l'informatisation des services : mise en place d'une nouvelle procédure courrier assortie d'une gestion électronique des documents, numérisation des actes d'Etat-Civil, mise en œuvre de la RGPD,...
- poursuite du développement de la vidéoprotection et de la structuration des équipes de police municipale,
- poursuite des actions en faveur du commerce local et des services de proximité visant à redynamiser le centre bourg (arrivée de nouveaux commerces au Grand Pont, création d'une maison de santé,...).

## C- Section d'investissement

### 1- Dette

L'encours de dette de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 12,47 M d'€. Il demeure majoritairement sécurisé avec 50,27 % de l'encours à taux fixe.

Les stratégies structurées (44,90 %) exposent la commune au seul risque de hausse des taux courts européens, risque très faible de par la politique menée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

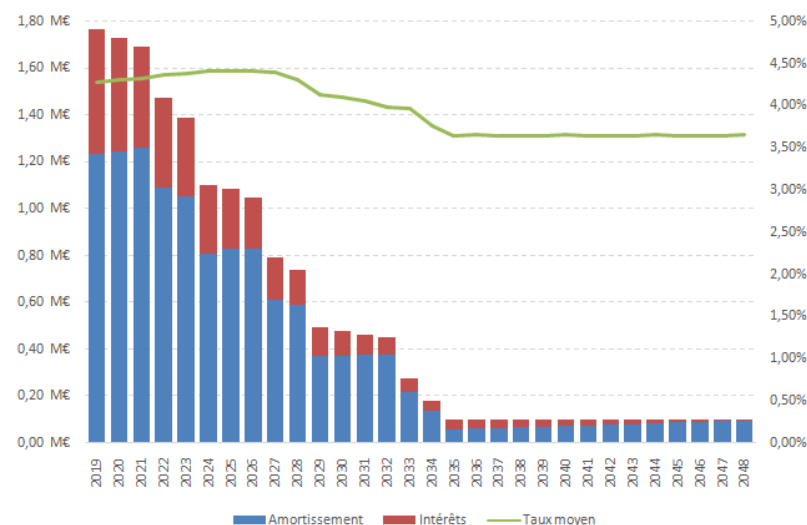
Enfin, avec le remboursement anticipé de l'emprunt Caisse d'Épargne en 2018 pour plus de 1,9 M d'€, l'encours à taux indexé devient négligeable (4,83 % contre 17,70 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

Type	Capital restant dû (€)	%
Fixe	6 267 656,91 €	50,27 %
Indexé	602 819,87 €	4,83 %
Structuré	5 598 403,19 €	44,90 %
Total	12 468 879,97 €	100,00 %

Le tableau d'extinction fait apparaître une extinction totale de la dette à échéance de 2048. Il convient à ce titre de rappeler que l'un des contrats affectés au budget de l'Eau (présentant une date de fin au 01/06/2048) a été repris au budget principal lors du transfert de compétence à SEM.

La durée résiduelle augmente donc à près de 15 ans.

Cependant avec un amortissement de plus de 1,2 M d'€ chaque année jusqu'en 2021, à cette date, l'encours de dette sera inférieur à 10 M d'€ (sans nouvel emprunt).



Le remboursement anticipé de l'emprunt Caisse d'Épargne ayant eu lieu sur un emprunt à taux indexé a permis de réduire le coût relatif de la dette, le taux moyen 2019 remonte à 4,28 % contre 3,76 % (taux moyen calculé selon un taux prudente, mais la part désormais faible de l'encours indexé rend les variations sur les taux variables négligeables).

Après une année conjoncturellement exceptionnelle, le retour à une **épargne brute** classique en 2017 (**2 M d'€**, contre 4 M d'€ en 2016) conduit à une diminution de la **capacité de désendettement**, qui passe d'un peu moins de 5 années en 2017, à **6,4 années** en 2018.

Avec un désendettement de plus de 3,3 M d'€ en 2018, l'encours moyen de la commune diminue à environ 733 k € par emprunt.

### 2- Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement constituées de subventions des partenaires pour le financement de nouveaux équipements et de la récupération du FCTVA sur les dépenses d'équipement réalisées en N-2. Compte tenu du niveau de dépenses éligibles en 2017, il devrait être en baisse cette année par rapport à 2018.

Elles comprennent également les éventuelles cessions, ainsi que les travaux en régie qui valorisent le savoir-faire des équipes municipales.

Enfin, elles peuvent être complétées par un emprunt d'équilibre. Cependant, l'autofinancement dégagé en 2018 permettra de construire le budget 2019 **sans recours à l'emprunt pour la quatrième année consécutive.**

### 3- Dépenses d'investissement

Le niveau d'autofinancement de la commune permet d'envisager une enveloppe d'investissement de plus de 8 M d'€ pour 2019.

Les grands investissements prévus au stade du DOB sont les suivants :

- l'année 2019 verra la signature, à la mi-mars, de la convention multipartite entre l'État, Saint-Étienne Métropole et la collectivité, pour la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). D'un montant de plus de 60 M d'€ sur 20 ans, c'est 2 M d'€ qui seront inscrits chaque année en vue de la réalisation des projets portés en lien avec le PRIR,
- d'autres travaux de réaménagement seront initiés ou poursuivis, au titre desquels :
  - les travaux de réaménagement de la place de la Libération,
  - la fin des études et le début des travaux de requalification du square Marcel Paul,
  - la poursuite de la maîtrise foncière en lien avec l'EPORA ou en direct,
- l'ANRU I : 2019 verra également la finalisation de l'opération de la Place du Forez et le démarrage de la construction du centre commercial au Grand Pont, avec un achèvement des travaux prévu au premier trimestre 2020,
- une poursuite des travaux sur le patrimoine scolaire et enfance jeunesse, avec une opération structurante d'envergure : la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin et l'intégration de la crèche en ses murs, ainsi que l'isolation par l'extérieur du groupe scolaire Saint-Exupéry.
- les travaux de mise aux normes, de mise en sécurité et de réhabilitation de notre patrimoine bâti seront accentués :
  - poursuite du programme de relamping de nos équipements, avec la mise en place d'éclairage LED, dans une démarche de développement durable,
  - réalisation d'un diagnostic du patrimoine éclairage public, assorti d'un repérage des réseaux,
  - démolition d'une série de bâtiments vétuste (Ripagérienne, sanitaires,...)
- une poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments recevant du public agenda acceptabilité programmé (ADAP)
- le renouvellement des matériels roulants sera poursuivi afin de réduire les coûts de fonctionnement (carburants, réparations...) pour un montant de 150 k €,

Par ailleurs, dans le cadre de l'enveloppe voirie de la commune pilotée par Saint-Étienne Métropole, les opérations suivantes seront mises en œuvre :

- travaux rue V. Hugo
- travaux de sécurisation et de cheminement piétons pour les rues Émile Zola, Maréchal Juin, chemin de Sainte Barbe, chemin de Montjoint, rue de Picardie, rue A. Marrel.

Ces opérations seront financées sur les 550 k € de l'enveloppe voirie ripagérienne portée par SEM, qui cette année sera revalorisée de 2,00 %. Pour réaliser l'ensemble de ce programme, elle sera complétée par des fonds de concours pour atteindre 1,4 M d'€.

Ainsi, malgré les fortes contraintes auxquelles nous serons soumis en 2019, l'équipe municipale finit le geste et poursuit son engagement de ne pas augmenter les taux de fiscalité, de poursuivre son désendettement tout en développant une politique d'investissement volontaire.

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

- d'approuver le rapport sur les orientations budgétaires 2019,
- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019.

**Le conseil municipal à la majorité approuve le rapport sur les orientations budgétaires 2019.**

**Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019.**

**Votant contre : 6**

**Vincent BONY, Eliane MASSON, Jean POINT, Caroline BENOUMELAZ, Gilbert ABRAS, Jean-Louis VALENTE**

**Ont signé au registre tous les membres présents,  
pour copie conforme,  
Le Maire,  
Conseiller Départemental,  
Jean-Claude CHARVIN**